

## Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine EN 1090-1 : février 2012

Délivré conformément au Règlement Produits de Construction – 305/2011 du Parlement européen et du conseil du 9 mars 2011. Il a été établi que le produit de construction :

### Kits de construction à ossature en acier

Mis sur le marché par : **R. LEGRAND**  
91 rue Jean Chossegras  
CS80238 - Couzon  
69142 RILLIEUX LA PAPE Cedex

Et fabriqué dans l'usine : **QUINCIEUX (69)**

est soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit ainsi qu'au contrôle de la production en usine ; l'organisme notifié CTICM a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances des **kits de construction à ossature en acier** mis sur le marché en tant que produits de construction, décrites dans l'annexe ZA de la norme de référence **EN 1090-1 : février 2012** pour le système 2+, sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites dans cette norme.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le **16 mars 2015** et demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative.

Référence de la gamme : la description de la gamme est donnée en annexe du présent certificat.

Ce certificat permet au fabricant ou à son mandataire établi dans l'EEE d'apposer le marquage :

**Numéro du certificat**  
**1166 – CPR – 0192**

Émission du présent certificat, Saint Aubin, le **6 décembre 2019**

**CE**  
**1166**



Directeur Certification  
Philippe HOSTALERY

La présente annexe accompagne le certificat de conformité au marquage CE numéro :

**1166 – CPR – 0192**

Délivré à :

R. LEGRAND  
91 rue Jean Chossegros  
CS 80238 - Couzon  
69142 RILLIEUX LA PAPE Cedex

Elle définit les **champs couverts** par ce certificat :

- Classe d'exécution EXC1 à EXC4 selon la norme EN 1090-2 :2018
- Les performances sont déclarées pour l'exigence fondamentale n°1 - Résistance mécanique et stabilité (définie dans l'annexe I du Règlement (UE) n°305/2011)
- Structure en acier pour ouvrages d'art – passerelles – jusqu'à 50 m de portée
- Structure en acier pour tout type de bâtiments
- Matériaux de base : acier de nuance S235 à S355 inclus suivant les normes EN 10025-2, EN 10025-3, EN 10025-4, EN 10025-5, EN 10025-6, EN 10210-1, EN 10219-1.
- Exigences de qualité en soudage par fusion des matériaux métalliques conforme à l'EN ISO 3834-2
- Coordinateur en soudage : M. Yohan PLU
- Le traitement de protection anticorrosion est réalisé suivant les normes :
  - EN 12944 par système de peinture
  - EN ISO 1461 par galvanisation à chaud

**CE**  
**1166**

Visa : P. Hostalery

